Suisse : registres, tribunaux et autorégulation

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

Registres du commerce des cantons de Zoug et de Zurich

Les autorités d'enregistrement des sociétés, des fondations (à l'exception des fondations de famille et des fondations ecclésiastiques) et des associations exerçant une activité commerciale. Les deux acceptent les apports en nature en crypto-actifs assortis d'une attestation de vérification d'un réviseur, et les deux traitent les réquisitions en une à deux semaines.[1] Approche : les réquisitions sont déposées par un notaire ou directement par la société avec les actes authentiques et déclarations requis. Le registre de Zoug a publié des indications sur les apports en crypto-actifs.

Tribunaux

Les tribunaux cantonaux de Zoug (Kantonsgericht, Obergericht) et de Zurich (Bezirksgericht, Handelsgericht pour les litiges commerciaux, Obergericht) sont les juridictions de première instance et d'appel pour les actions civiles portant sur des actifs numériques, le Tribunal fédéral à Lausanne statuant en dernière instance. Le Tribunal pénal fédéral à Bellinzone connaît des affaires pénales fédérales et des recours en matière d'entraide.[2] Approche : par l'intermédiaire d'un avocat admis à

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

pratiquer en Suisse. Le tribunal de commerce de Zurich est le for privilégié pour les litiges commerciaux de valeur élevée en raison de son expertise et de la rapidité de ses procédures.

Organismes d'autorégulation

VQF à Zoug, PolyReg à Zurich, SO-FIT et ARIF à Genève et l'OAD-FCT à Lugano sont les OAR reconnus par la FINMA qui admettent des intermédiaires financiers actifs dans les actifs numériques. Chacun publie son règlement, son barème de cotisations et sa procédure d'admission, et surveille ses membres au moyen d'audits LBA annuels.[3] Approche : un entretien préalable avec le service des admissions de l'OAR, qui dira franchement si le modèle d'affaires convient, suivi de la demande formelle. Les OAR sont les plus accessibles de tous les organismes de surveillance suisses et la meilleure source de conseils pratiques pour une start-up.

Organismes de surveillance

AOOS, OSIF, OSFIN, FINcontrol Suisse et SO-FIT (en sa qualité d'OS) sont les organismes de surveillance autorisés en vertu de la LFINMA à surveiller les gestionnaires de fortune et les trustees pour le compte de la FINMA. Approche : l'affiliation est demandée parallèlement à la requête d'autorisation auprès de la FINMA. L'examen préalable du dossier par l'OS constitue une répétition générale utile avant celui de la FINMA.

Organes de médiation

Les prestataires de services financiers soumis à la LSFin doivent s'affilier à un organe de médiation reconnu. Il en existe plusieurs, dont l'Ombudsman des banques suisses pour les banques ainsi que le Financial Services Ombudsman (FINSOM) et l'Ombudsman des prestataires de services financiers (OFD) pour les autres établissements.[4]

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Associations professionnelles

La Crypto Valley Association (Zoug), la Swiss Blockchain Federation (Berne), l'Association suisse des banquiers et OpenVASP (l'association du protocole de travel rule) sont les organismes par lesquels le secteur s'adresse aux autorités. La Capital Markets and Technology Association (CMTA, Genève) publie des standards pour les valeurs mobilières tokenisées et la conservation. C'est par ces organismes que les praticiens obtiennent la vision du marché. Approche : adhésion et groupes de travail. Les standards de la CMTA sont cités par la FINMA et les banques et méritent d'être lus avant de rédiger toute documentation de tokenisation.

Notes

1. Ordonnance sur le registre du commerce du 17 octobre 2007 (ORC ; HRegV, RS 221.411) ; voir partie P, chapitre II. ↩
2. Art. 6 CPC (tribunaux de commerce) ; loi sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (RS 173.110) ; voir partie H, chapitre VIII. ↩
3. Art. 24 ss LBA ; les OAR sont décrits dans la partie C, chapitre VII, et la partie F, chapitre I. ↩
4. Art. 74 ss LSFin ; voir partie E, chapitre IV. ↩

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.